

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0584 du 08/03/2019

Arrêté du 20 février 2019

ARRETE PORTANT MUTATION ET PROMOTION DE CHEFS DE SERVICE COMPTABLE
A LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte mutation et promotion de chefs de service comptable à la direction générale des Finances publiques au titre de l'année 2019.

Date d'application : 01/04/2019

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION ET PROMOTION DE CHEFS DE SERVICE COMPTABLE À LA
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES AU TITRE DE L'ANNÉE 2019.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION ET PROMOTION DE CHEFS DE SERVICE COMPTABLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES AU TITRE DE L'ANNÉE 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

portant mutation et promotion de chefs de service comptable,
à la direction générale des finances publiques au titre de l'année 2019

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;
- Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;
- Vu les arrêtés 2018 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu les demandes des intéressés ;

ARRÊTE :

Article premier : les cadres dont les noms suivent, sont détachés dans l'emploi de chef de service comptable de 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie, pour une durée de trois ans, conformément aux indications figurant ci-après :

n° DGFIP	Prénom	Nom d'usage	Ancienne affectation		Nouvelle affectation		Niveau de détachement	chevron	Date d'effet	date prise de rang
153812	JEAN-MICHEL	MOYNAC	DRFIP HAUTS-DE-FRANCE ET DU NORD	SIP LILLE OUEST	DRFIP HAUTS-DE-FRANCE ET DU NORD	TM ST AMAND LES EAUX	Chef de service comptable de 2 ^{ème} catégorie	2 ^{ème} chevron	01/10/2019	01/10/2019
136392	PASCAL	DELAGOUTTE	DDFIP AIN	SIE BOURG-EN-BRESSE	DDFIP VAL D'OISE	SIE ARGENTEUIL	Chef de service comptable de 3 ^{ème} catégorie	2 ^{ème} chevron	01/04/2019	01/04/2019
177160	FLORENT	MARCHETTI	DDFIP DROME	SIP-SIE DIE	DRFIP LA REUNION	SIE ST DENIS-DE LA REUNION OUEST	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	-	01/04/2019	01/04/2019

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 20 FÉVRIER 2019
 POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
 L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH 1B,

FLORENCE PLOYART

BOFIP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	